

CM 20 mars 2017.

Question posée par André Lambert au nom d'habitants de la commune :

M le Maire, M l'Adjoint à l'Urbanisme,

Concernant la ZAC des Vigneaux, 3 Permis de Construire ont été accordés :

-le premier le 5 décembre 2016 pour un immeuble de 50 logements et de locaux commerciaux destinés à la vente

-le deuxième le 9 décembre pour un immeuble intergénérationnel de 81 logements sociaux.

-le troisième le 9 février pour un immeuble de 41 logements destinés à la vente

Or il s'avère que ces PC posent un problème, en matière d'insertion paysagère, à l'entrée de village, avec un choix d'architecture, incompatible avec le patrimoine existant villageois et paysager.

De nombreuses cugeoises et cugeois, l'ensemble des élus quel que soit leur sensibilité, ont été choqués par les dispositions, les hauteurs et l'architecture des façades des immeubles projetés.

Des recours gracieux vous ont été présentés, pour vous permettre de prendre toute mesure, pour imposer à l'aménageur une autre organisation du bâti et une autre architecture, afin de maintenir l'identité du territoire et du village.

Sachez que vous serez soutenus, par l'ensemble de la population cugeoise, si vous retirez les arrêtés de permis de construire, afin de remédier aux erreurs évidentes et reconnues d'appréciation en matière d'insertion et architecture, pour un projet de ZAC qui n'a jamais fait l'objet d'une véritable étude d'insertion paysagère, permettant d'apprécier les impacts sur la silhouette du village et le grand paysage.